

# Ce "blocus" postal

Des conséquences auxquelles l'on n'a pas dû penser — Censure et contrôle rigoureux des sorties d'argent ne suffiraient-ils pas à obtenir les résultats que l'on vise? — Nous prions, en toute simplicité, les autorités compétentes de faire un nouvel examen de la question

Il faut revenir sur cette question des communications postales avec la France et les territoires voisins, y compris des pays neutres comme Andorre, Monaco et la Suisse.

Tous les journaux, on le sait, ont publié lundi la note suivante, que nous avons, dès le lendemain, brièvement commentée:

Ottawa, 8 (C. P.). — Le ministère des Postes du Canada a annoncé samedi soir que tout service postal, y compris celui des mandats et des bons de poste, a été interrompu avec la France, la Corse, l'Algérie, la Tunisie, la république d'Andorre, Monaco, le Maroc français et la Suisse. De cette façon on évitera que le courrier canadien ne tombe aux mains de l'ennemi.

Il semble qu'en dehors de ceux qu'elle affecte directement et immédiatement peu de gens se soient rendu compte de l'exacte portée de cette décision.

Elle est pourtant très lourde de conséquences.

\* \* \*

Réglons tout d'abord un point essentiel.

Nous sommes en guerre, de par la libre volonté de notre gouvernement et de notre Parlement. Cela crée un état de choses évidemment exceptionnel. Cela impose aux autorités des devoirs et des obligations particulières.

Et nous serions les derniers à souhaiter que ces autorités hésitent à prendre toutes les précautions nécessaires.

Mais le gouvernement lui-même nous a montré que, selon le vieil axiome romain, *est modus in rebus*, qu'il est un ordre à mettre en tout cela; qu'il ne faut imposer aux citoyens que les restrictions que l'autorité juge inévitables et proportionnées aux circonstances.

Quand un certain nombre de gens ont paru près de perdre la tête et de susciter, à propos de la Cinquième colonne, une violente crise d'hystérie, le gouvernement fédéral a su les rappeler à l'ordre, demander qu'on laisse à ceux que la chose intéressait directement, qui sont à la source des renseignements, le soin de la régler.

Nous l'avons félicité de cette sage décision. Nous trouvons dans l'attitude d'esprit qu'elle manifeste un motif d'espérer que, sur nouvel examen de la situation, on découvrirait le moyen de parer aux dangers que l'on redoute, sans imposer aux citoyens d'inutiles contraintes.

\* \* \*

Que veut-on en effet?

Que le service postal ne serve point, soit par des informations ou par l'envoi de capitaux, l'intérêt ennemi.

N'y a-t-il pas moyen, par le simple exercice d'une censure rigoureuse — aussi rigoureuse que le permettent la raison et le bon sens — d'obtenir ce double résultat?

Que l'on ouvre toutes les lettres, nous n'y voyons pas, quelque désagréable que cela puisse être, d'objection radicale. Nous nous inclinons volontiers devant une mesure de ce genre. On ne fait pas la guerre sans qu'il en coûte.

Que l'on vérifie de même l'emploi probable de tout l'argent qui pourra être expédié à l'étranger, que l'on exige la preuve que cet argent ne sera employé qu'à des fins nécessaires, sans rapport avec la guerre, soit.

Mais cette double précaution ne suffirait-elle pas à protéger les intérêts canadiens qui, seuls après tout, peuvent justifier de pareilles atteintes à la liberté individuelle?

Nous prions qu'on y songe de nouveau à Ottawa.

\* \* \*

Nous prions aussi qu'on pense à certaines conséquences qui ont dû échapper — cela se comprend, et nous ne cherchons pas à faire le procès des intéressés — aux auteurs de cette réglementation.

Prenez un certain nombre de cas possibles, et dont certains sont non seulement possibles, mais actuels.

Voici un jeune Canadien qui étudiait à Paris. Ses parents n'ont pas eu de nouvelles de lui depuis l'entrée des Allemands dans la ville. On ne sait ce qu'il est devenu, s'il ne se trouve point pris là-bas dans le flot des réfugiés, sans ressources. Est-ce qu'on a prétendu interdire à ses parents de s'informer de son sort, de lui donner de leurs nouvelles, de lui faire parvenir l'argent qui lui est peut-être nécessaire pour rentrer au pays?

On n'a pas dû vouloir cela; mais, pourtant, il semble bien, si la dépêche de la *Canadian Press* est exacte, que c'est à quoi l'on aboutira.

\* \* \*

Voici des Suisses qui habitent le pays et qui ont encore là-bas leurs vieux parents. Si tout service postal est interrompu, ces vieux parents ne pourront rien savoir, rien du tout, de leurs enfants du Canada.

Il en est de même de tous les gens du pays, Européens ou Canadiens, qui ont là-bas des parents ou des amis.

Il en sera de même, vraisemblablement, des congrégations religieuses, par exemple, qui ont en France leurs maisons-mères.

Et l'on pourrait multiplier indéfiniment de pareils exemples. On n'a qu'à regarder autour de soi pour deviner des cas de ce genre.

\* \* \*

Est-ce que, en vérité, la sauvegarde des intérêts canadiens exige un régime aussi brutalement absolu?

Est-ce qu'il n'y aurait pas moyen par la censure, par le contrôle des sorties d'argent — qu'on les fasse l'un et l'autre aussi rigoureux que l'on désirera — d'obtenir ce que l'on veut vraiment, ce qui est à la fois utile et nécessaire?

..Nous prions, en toute simplicité, les autorités compétentes de faire un nouvel examen du sujet, grave, angoissant même pour des milliers et des milliers de gens.

Omer HEROUX